

Tours, le 03-01-2019

Mon compte CAF.FR

Le Relevé De Compte CAF

A large, stylized speech bubble with a purple tail and an orange body, outlined with a dashed white border. The text is centered within the orange part of the bubble.

2019
Caf
Touraine
S.GIRAUD

Le relevé de compte Caf



Bonjour,

La généralisation du Relevé de Compte Caf (RCC) a eu lieu ce jour 21 décembre 2018.

Le RCC, qu'est-ce que c'est ?

Le RCC résume l'ensemble des opérations du mois précédent, effectuées sur le dossier allocataire, et présente les informations de profil connues sur le dossier.

Il se positionne à côté de la dernière attestation de paiement sur la page principale de Mon Compte.

NOUVEAU dans Mon Compte

Avec votre relevé de compte Caf, vous visualisez immédiatement :

- le paiement de vos prestations du mois précédent effectué sur votre compte bancaire,
- le montant versé à un tiers (bailleur, organisme social...),
- les sommes que vous devez rembourser à la Caf si vous avez reçu un montant trop important par rapport à vos droits.

Le relevé de compte Caf



Mon dossier Caf Relevé de compte

PAGE 1

N° ALLOCATAIRE :
1495922

Caf de Loire-Atlantique
22 rue de malville
pont de Lorient
44397 Nantes Cedex 9
Tous nos contacts sur caf.fr

Prénom Nom
XX rue de malville
Lieu dit
75000 Paris

Le 03/05/2018

Rubrique présente s'il y a au moins un paiement sur le dossier

► Ce que la Caf me verse au mois d'avril 2018

La date correspond à l'envoi du paiement par la Caf. Le versement sur votre compte dépend du délai de votre banque.

Date	Nature des prestations	Montant
23/04/2018	Prime de naissance de novembre 2017	923,00 €
	Retenue *	200,00 €
	<u>Montant versé sur mon compte</u>	723,00 €
05/04/2018	Allocations Familiales de mars 2018	200,00 €
	RSA de mars 2018	300,00 €
	Retenue *	80,00 €
	<u>Montant versé sur mon compte</u>	420,00 €
	TOTAL	1 143,00 €

Rubrique présente s'il y a au moins un paiement versé à un tiers sur le dossier

► Ce que la Caf verse à un tiers au mois d'avril 2018

Date	Nature des prestations	Montant
25/04/2018	Aide personnalisée au logement de mai 2018 <u>Montant versé à l'OPAC HLM de Brest</u>	100,00 €
12/04/2018	Régularisation d'aide personnalisée au logement de janvier à mars 2017 Montant versé à l'OPAC HLM de Brest	230,00 €
05/04/2018	Allocations Familiales de mars 2018 Montant versé à l'Aide sociale à l'enfance	100,00 €

Rubrique présente s'il y a au moins une créance sur le dossier

► Ce que je dois à la Caf au 30/04/2018

Date	Motif	Montant initial	Restant dû
01/04/2018	Changement de situation familiale	548,52 €	25,36 €
01/12/2017	Changement de situation familiale	110,15 €	0,00 €
15/02/2016	Modification ressources annuelles	175,77 €	30,15 €
17/04/2014	Changement de situation professionnelle pour Marie Dupont	75,00 €	75,00 €

Le relevé de compte Caf



► Mon profil au 03/05/2018

- Je suis marié(e) depuis
le 15 avril 1987
- Nombre d'enfants :
3 (Hector, Francis, Geneviève)
- J'ai une activité salariée depuis
le 07 septembre 2003
- Mon conjoint(e) a une activité salariée depuis
le 30 octobre 1975
- Mon adresse :
13 rue des Dragons, 75006 PARIS
- Mon adresse mèl :
Prenom.nom@frre.fr
- Mon téléphone :
05 55 26 09 52 - 06 32 54 55 77

PAGE 2

Si votre situation change, pensez à en informer votre Caf : Espace Mon Compte > rubrique «Consulter ou modifier Mon profil». Tout changement peut entraîner une modification de vos droits (voir rubrique «Mes droits et mes paiements»).

Comprendre mon relevé ?

Avec votre relevé de compte Caf, vous visualisez immédiatement :

- le paiement de vos prestations du mois précédent effectué sur votre compte bancaire,
- le montant versé à un tiers (bailleur, organisme social...),
- les sommes que vous devez à la Caf.

Ce relevé de compte Caf n'est ni une attestation de paiement, ni une attestation de droit et ne peut pas être utilisé comme justificatif.

Comment rembourser une dette ?

Vous avez une dette et vous devez la rembourser. Dans ce cas, la Caf effectue des retenues sur le paiement de vos prestations.

Vous pouvez aussi rembourser la Caf par prélèvement bancaire, par chèque ou par carte bancaire. Rendez-vous dans la rubrique «Ma Caf» pour connaître toutes les modalités de remboursement.

Pour consulter le détail de ce que vous devez à la Caf, rendez-vous dans l'Espace Mon Compte, rubrique «Mes droits et mes paiements».

Déclarez en ligne vos changements de situation !

Les changements que vous pouvez déclarer sur caf.fr concernent :

- votre vie familiale : mariage, pacs, vie de couple, séparation, grossesse, naissance, adoption, départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer, décès ;
- votre vie professionnelle : début ou reprise d'activité, chômage, réduction ou cessation d'activité pour vous occuper d'un enfant ;
- la situation de votre enfant : entrée dans la vie active ;
- vos coordonnées de contact : adresse postale, adresse mèl, numéro de téléphone ;
- vos coordonnées bancaires.

À noter : les changements de situation déclarés en ligne sont traités plus rapidement que si vous les réalisez par téléphone ou par courrier. Rendez-vous dans l'Espace Mon Compte > rubrique « Déclarer un changement » ou « Consulter ou modifier mon profil ».